

Les Maisons médicales reprennent leur garde complète

A partir de demain, les gardes du samedi après-midi reprennent de 12 heures à 20 heures dans les sept Maisons médicales de garde du Rhône. La régulation est assurée par le centre 15.

PAGE 10

É > Rhône et la Région

Les Maisons médicales de garde rouvrent le samedi après-midi

Après plus de deux mois de fermeture, les médecins font prévaloir « l'intérêt des patients » sur « l'incohérence » des textes officiels

COMME « cadeau » aux Lyonnais pour la Fête des Lumières, les responsables des Maisons médicales de garde (MMG) ont annoncé hier la réouverture de ces structures le samedi après-midi. Les médecins généralistes, le Conseil de l'ordre et la Ville de Lyon avaient décidé de fermer, dès le 1^{er} octobre, les MMG le samedi après-midi à la suite d'un courrier de l'Union régionale des caisses d'assurance maladies (Urcam) indiquant que l'attribution du budget 2006 serait conditionnée à l'application du décret de 2003 sur la permanence de soins selon lequel la garde médicale n'a pas lieu d'être le samedi après-midi.

« C'est une très grave erreur d'appréciation : 30 à 40 % de l'activité des maisons médicales de garde se fait le samedi. Il est impératif que nous obtenions une réécriture des textes en adéquation avec la réalité de terrain », estime le Dr Patrick Romestaing, président du Conseil départemental de l'Ordre des médecins. Tous y croient encore même si pour le moment aucune avancée n'est intervenue. « On est dans l'incohérence totale », dénonce Pascal Dureau, président de MG 69. En effet, un arrêté du préfet du Rhône - lui-même représentant de l'Etat - affirme que le samedi après-midi fait partie de la permanence de soins !

La réunion du Fonds d'aide à la qualité des soins de ville (FAQSV) qui doit examiner le budget des MMG a déjà été repoussée à trois reprises... Les MMG vont-elles voir leur budget 2006 supprimé et être contraintes de fermer ? « Je ne me place absolument pas dans la perspective d'une fermeture. C'est dans l'intérêt des patients que nous nous plaçons aujourd'hui dans un rapport de forces », précise Sylvie Guillaume, adjointe au maire de Lyon chargée de la Santé. De toute façon, les MMG estiment avoir le droit de leur côté. « La convention que nous avons signée avec le FAQSV prévoyait un financement pour un projet expé-

mental de trois ans. Nous avons ouvert la première MMG en novembre 2003 donc ce financement doit se poursuivre jusqu'en novembre 2006 », explique le Dr Zieskiewicz, président des

MMG. Si cet accord n'était pas respecté, le Tribunal administratif sera saisi pour rupture de contrat.

Sylvie Montaron
smontaron@leprogres.fr

Une garde mais pas de régulation

A partir de demain, les gardes du samedi après-midi reprennent de 12 heures à 20 heures dans les sept Maisons médicales de garde du Rhône mais la régulation reste suspendue. Elle est assurée par le centre 15 mais cela ne change rien pour les patients qui doivent continuer à appeler le 04.72.33.00.33 (le numéro étant basculé automatiquement sur le centre 15). Les MMG fonctionnent tous les soirs de 20 heures à minuit, le samedi de 12 heures à minuit, les dimanches et jours fériés de 10 heures à minuit.